

N°33

DE AVRIL à JUIN 2004

Revue municipale d'informations de la commune et des associations de Péron

L'ÉDITO

En ce mois de mai pour l'écriture, ou juin pour la lecture, le Conseil Municipal que vous avez décidé de mettre en place les 11 et 18 mars 2001 en est à plus de la moitié de son mandat. Il me semblait intéressant de faire le point sur les diverses propositions que nous vous avons faites à l'époque.

VIE ECONOMIQUE

1) L'aménagement de la Z.A. de Pré Munny est terminé. 6 lots ont été créés. Ils sont tous vendus et en attente de construction. Un grand regret : le schéma directeur du Pays de Gex n'étant pas encore révisé, nous n'avons pas le droit de réaliser une 3ème tranche et nous sommes dans l'obligation de refuser plus de 10 000 m² de vente de terrains, principalement pour l'enseigne « Gamm' Vert » qui souhaite s'implanter sur la commune en prenant environ 7 500 m² de terrain.

2) C'est plus que l'étude d'un multiservices que nous avons réalisé. Après maintes péripéties, un magasin à l'enseigne « Ecomarché » (800 m² de surface de vente) devrait voir le jour si un recours des tiers n'a pas lieu avant le 23 mai.

3) Mise en place d'un marché hebdomadaire : rien n'est fait à ce jour.

4) Les arcades de la Résidence de l'Etraz sont toutes occupées.

VOIRIE AMENAGEMENT

1) Aménagement de la traversée de Feigères : nous sommes toujours en attente de l'étude définitive de la CCPG pour les eaux usées et les eaux de pluie.

2) Aménagement de la route de Lyon à Logras : un avant-projet sommaire a été commandé au bureau Roynette - Fontaine. Pour une reprise totale entre l'entrée de Logras jusqu'au rond-point du Martinet le coût estimatif est de 1 200 000 € pour la voirie, de 700 000 € pour la reprise et la mise aux normes par la CCPG des réseaux d'eaux usées et d'alimentation en eau potable et de 300 000 € pour la commune pour l'enfouissement des réseaux et la mise aux normes du réseau d'eau de pluie. Il est bien évident que ce projet ne pourra pas se faire en une seule tranche.

3) L'aménagement de la partie haute de la place Saint-Antoine est en cours d'achèvement, il ne restera plus que le carrefour et la place « basse » à traiter.

4) A Greny, comme pour Feigères, nous attendons les études de la CCPG et les dates de réalisation d'une collecte des eaux usées pour suivre dans les travaux d'aménagement. Une réunion aura lieu avec les habitants de Greny pour présenter le projet retenu par la CCPG.

5) La numérotation des rues est faite, elle se réactualisera, je pense, tous les 2 ans en fonction des constructions nouvelles. Je rappelle aux personnes qui ne sont pas encore venues chercher leur plaque, que celle-ci est disponible en mairie.

6) La signalétique pour les entreprises est, elle aussi, réalisée. Elle sera mise à jour régulièrement.

7) Sécurisation des routes communales: c'est un problème que nous n'avons pas suffisamment travaillé. Je rappelle malgré tout que si tout le monde respectait le code de la route les communes ne seraient pas obligées d'engager des frais importants.

RESERVES FONCIERES

1) Nous vous avons présenté, lors de la 3è réunion de concertation liée à la révision du PLU, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui propose la création d'une Z.A.C. entre la salle Champ Fontaine et le ruisseau du Martinet (dans un 1er temps) afin de mettre des terrains à disposition pour créer, entre autre, des logements sociaux dont nous manquons terriblement.

UTILE ET PRATIQUE

URGENCES

Gendarmerie	17
Pompiers	18
Samu	15
Urgence N°Européen	112

HOPITAUX

Ambilly	04 50 87 40 40
Saint-Julien	04 50 49 65 65
Gex	04 50 40 38 38
Cantonal à Genève	00 41 22 372 33 11
La Tour à Meyrin	00 41 22 719 61 11
Centre anti-poisons Lyon	04 78 54 14 14
Centre grands brûlés Lyon	04 78 61 88 88
Clinique Savoie Annemasse	04 50 95 41 41

MEDECINS

Logras

Dementhon C 04 50 56 38 10

option homéopathie

Saint-Jean de Gonville

Mogenet P.A. 04 50 56 44 21

Collonges

Maurly M.H. 04 50 56 71 00

PEDIATRE

Saint-Genis

Guy 04 50 42 20 11

PHARMACIES

Thoiry

Les Monts Jura 04 50 41 20 31

Collonges

Mr et Mme Dupont 04 50 59 60 17

Nous vous rappelons que vous pouvez commander vos médicaments à partir du fax de la mairie

DECHETTERIE

Tél: 04 50 59 14 64

-du lundi au vendredi:

-de mars à oct.: de 8 h 30 à 12 h 00 et
de 13 h 30 à 18 h 00

-de nov. à fév.: de 8 h 30 à 12 h 00 et
de 13 h 30 à 17 h 00

-le samedi:

-de mars à oct.: de 8 h 30 à 18 h 00

-de nov. à fév.: de 8 h 30 à 17 h 00

-tous les **dimanches matin**: de 9 h 00 à 12 h 00

-fermé tous les jours fériés y compris Pâques.

ALLO ENCOMBRANTS 04 50 20 65 86

Service objets encombrants

04 50 20 65 86

SERVICES

Mairie 04 50 56 31 08

fax 04 50 56 37 46

Eau - Assainissement (SAUR) 04 50 42 12 96

E D F 04 50 41 77 22

La Poste 04 50 56 42 22

France-Télécom 1014

Trésorerie Gex 04 50 41 51 01

Permanence impôts à Collonges Grand'Rue à 50 m de la poste le mardi de 8h30 à 11h30

CENTRE MEDICO-SOCIAL

Saint - Genis 04 50 42 12 65

MAINTIEN A DOMICILE 04 50 41 47 12

CENTRE DE RADIOLOGIE

Saint-Genis ADAPA 04 50 28 27 27

ECOLE PRIMAIRE 04 50 56 37 52

SALLE CHAMP-FONTAINE

Péron 04 50 56 37 39

A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

Mission locale des jeunes Bellegarde 04 50.48.09.86

Mission Locales Action Jeunes Gex 04.50.41.60.46

Service emploi de la CCPG Divonne 04.50.20.32.27

ANPE St-GENIS 04 50.28.24.14

C.M.P (Centre Médico-Psychologique)

04 50.42.85.47

BIBLIOTHEQUE

04 50.56.41.39

Aux heures de permanences soit:

Le mardi de 16h30 à 18h00

Le mercredi de 16h00 à 18h30

Le vendredi de 16h30 à 19h00

Premier et troisième samedi du mois de 10h00 à 12h00

INFIRMIERE

Léaz

Pirollet 04 50 56 71 64

TAXI

Péron

Goubel 06 80 20 26 20

La POSTE

04 50 56 42 22

-du lundi au vendredi :de 9 h à 12 h

de 15 h à 17 h

-le samedi :de 9 h à 12 h

Ramassage du tri-sélectif : le lundi

Ramassage des ordures ménagères: le jeudi

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Tél: 04.50.56.31.08 Fax: 04 50 56 37 46

E-mail: Mairie.Peron@CC-pays-de-gex.fr

Lundi : 8h30-12h 13h30-17h30

Mardi : 13h30-18h30

Mercredi : 9h-12h

Jeudi : 13h30-17h30

Vendredi : 8h30-12h 13h30-17h30

CALENDRIER DES GARDES DES PHARMACIES DU PAYS DE GEX POUR 2003**JUIN 2004**

29/05/2004 au 05/06/2004 **PEL**
 05/06/2004 au 13/06/2004 **TANDONNET**
 12/06/2004 au 19/06/2004 **ROBERT-LORAUX**
 19/06/2004 au 26/06/2004 **ARBEZ**

AOÛT 2004

31/07/2004 au 07/08/2004 **PEL**
 07/08/2004 au 14/08/2004 **SAVARIAU**
 14/08/2004 au 21/08/2004 **FERNOUX**
 21/08/2004 au 28/08/2004 **MAISSA**

JUILLET 2004

26/06/2004 au 03/07/2004 **BARBOTIN BESSENAY**
 03/07/2004 au 10/07/2004 **LARTAUD**
 10/07/2004 au 17/07/2004 **LOTZ-MATTERN**
 17/07/2004 au 24/07/2004 **BOUQUET**
 24/07/2004 au 31/07/2004 **MERCIER**

SEPTEMBRE 2004

28/08/2004 au 04/09/2004 **HYBORD**
 04/09/2004 au 11/09/2004 **ROBERT-LORAUX**
 11/09/2004 au 18/09/2004 **REVOL**
 18/09/2004 au 25/09/2004 **BOUVIER**

La garde commence le jour indiqué à 19 heures et se termine le jour indiqué à 19 heures.

ARBEZ	Place de la Mairie, THOIRY	04 50 41 20 31
BARBOTIN-BESSENAY	22 Rue de Genève, St GENIS	04 50 42 11 49
BOUQUET	6 Chemin du Levant, FERNEY	04 50 40 68 97
BOUVIER	Rue de le Mairie, CESSY	04 50 41 40 60
COTTIN	105 Chemin Ravoire, PREVESSIN	04 50 40 57 66
FERNOUX	Grande Rue, DIVONNE,	04 50 20 00 93
HYBORD	C CIAL Carrefour RN 5, SEGNY	04 50 41 47 93
LARTAUD	10 R des Hautains, ST GENIS	04 50 42 02 21
LOTZ-MATTERN	C Cial la Poterie, FERNEY	04 50 40 97 44
MAISSA	Rue des Bains, DIVONNE,	04 50 20 00 57
MERCIER	Arcades d'Ornex, ORNEX,	04 50 40 53 86
PAOLI	Les Vertes Campagnes, GEX	04 50 41 52 75
PEL	539, Rte de Divonne, GEX	04 50 41 47 95
REVOL	5 Avenue Voltaire, FERNEY	04 50 40 72 10
ROBERT LORAUX	Rond Point de Mategnin, PREVESSIN	04 50 28 06 79
SAVARIAU	Avenue de la Gare, GEX	04 50 41 54 04
TANDONNET	Route de Divonne, Versonnex	04 50 41 14 13
VAL SANTE	C Cial Val Thoiry, THOIRY	04 50 20 87 57

Pour connaître les médecins de garde, composer le 15 sur votre téléphone.

Service de garde vétérinaires : composer le numéro d'une des cliniques vétérinaires du Pays de Gex pour obtenir en cas d'urgence les coordonnées du service de garde. St-Genis : 04.50.42.12.34 Gex : 04.50.41.76.45

SOMMAIRE

EDITO	PAGE 1, 23	RUBRIQUE MAIRIE	PAGE 12
UTILE PRATIQUE	PAGE 2	LES INFOS	PAGE 13
SERVICE DE GARDE	PAGE 3	LES SOCIETES	PAGE 14
LE CARNET	PAGE 4	TRIBUNE LIBRE	PAGE 20
LA MAIRIE	PAGE 5	CALENDRIER DES FETES	PAGE 22

LE CARNET

Naissances

WARD Alexis, né le 22 février 2004.
MICHAUD Evan, né le 3 mars 2004.
GASCARD Maëva, née le 11 avril 2004.
ROSSAS-TORELLE Anita, née le 12 mai 2004.

Décès

DE FORNI Armando, le 31 mars 2004.
FOL Marcel, le 6 avril 2004.
MUZEL Henri, le 9 avril 2004.
BARBIER Paulette, le 25 avril 2004.
TIGNON-CHOUDANT Gilbert, le 26 avril 2004.

PERTE OU VOL DE PIECE D'IDENTITE

Les déclarations de perte ou vol de carte d'identité ou passeport se feront désormais en Mairie et non à la Gendarmerie.

ELECTIONS EUROPEENNES

Les élections auront lieu **Dimanche 13 juin 2004**. Le bureau de vote est situé à la salle Champ Fontaine, et **sera ouvert de 8 h. à 18 h.**

Pour voter, n'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité et de votre carte d'électeur.

AVIS AUX ETRANGERS

Les ressortissants de la communauté européenne et de la Suisse, n'ont plus besoin de faire une demande de carte de séjour pour habiter en France.

Le Plan Local d'Urbanisme de PÉRON (P.L.U.)

**Vous avez besoin d'information ? Vous voulez en savoir plus sur le sujet ?
Alors n'hésitez pas à vous rendre à la permanence consacrée au P.L.U. chaque vendredi de 15h00 à 18h00 à la mairie.**

AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Si vous venez d'arriver à Péron (Péron, Logras, Feigères, Greny) et afin de simplifier vos démarches administratives, venez signaler votre arrivée au secrétariat de Mairie où vous serez bienvenu(e).

EN CAS DE DEPART DE LA COMMUNE

Si vous déménagez, n'oubliez pas de le signaler en mairie, soit en passant au secrétariat soit en téléphonant au 04.50.56.31.08.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (filles ou garçons) de nationalité française sont priés de se présenter en Mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents dès qu'ils atteignent l'âge de 16 ans, soit pour ceux **nés en avril, mai, juin 1988, venir avant le 15 juillet 2004.**

Les jeunes filles nées avant le 1^{er} janvier 1983, et les jeunes garçons nés avant le 1^{er} janvier 1980 ne doivent pas se faire recenser. Pour toutes questions relatives au service national

téléphonez au 03.04.38.36.36

Le minitel : 3615 ARMEE.

Internet ww.defense.gouv.fr

LA MAIRIE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON DU 22 JANVIER 2004

Absents excusés:

Mme ROLLI (pouvoir à Mme Blanc), Mrs ZAMORA (pouvoir à M. Collet), COLLOMBET (pouvoir à M. Davis), M. RABILLER.

1. Election du secrétaire de séance

Mme Blanc est élue.

2. Approbation des Comptes-rendus des CM du 6 novembre et 11 décembre 2003

Compte rendu du 6 novembre :

Au point 3.5 M. Davis s'est abstenu par pouvoir pour M. Collombet.

Compte rendu du 11 décembre :

Mme Lemaître demande que soit rajouté au compte rendu la liste et la priorité des autres prévisions budgétaires qui seront éventuellement réalisées en fonction de l'affectation du résultat 2003.

3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2004

3.1 Présentation du Budget primitif

3.1.1 Section de fonctionnement

Chapitre 75 article 752 : vu les problèmes pour la partie gestion de l'hôtel, le Conseil décide à l'unanimité de réduire de 2 833 € le montant de l'allocation de M. et Mme Nédélec pour l'année 2004.

Accepté à l'unanimité.

3.1.2 Section d'investissement

Pour l'investissement tout est accepté à l'unanimité sauf pour l'opération n°2 « aménagement du cimetière » pour laquelle Mrs Collombet et Davis se sont abstenus.

4. Budget primitif annexe 2004 « Z.A. PRE MUNNY »

4.1 Présentation primitif annexe de Pré Munny

4.1.2 Section de fonctionnement

5. DELIBERATIONS

5.1 Convention avec le Syndicat d'Electricité de l'Ain pour travaux d'éclairage public « programme 2003, 27^{ème} liste »

M. le Maire rappelle que dans le cadre de l'aide apportée aux collectivités pour l'extension et la

modernisation de l'éclairage public, le Conseil Général et le Syndicat d'Electricité de l'Ain, ont accepté en faveur de notre commune, de participer au financement d'un programme de travaux à réaliser au titre de l'exercice 2003, 27^{ème} liste définie en annexe, correspondant à la mise en valeur de l'éclairage de l'Eglise, de la fontaine et du monument aux morts.

Conformément aux nouvelles dispositions adoptées par le Syndicat, celui-ci peut assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux sous convention de mandat. Acceptée à l'unanimité.

5.2 Convention avec le Syndicat d'Electricité de l'Ain pour travaux d'éclairage public « programme 2004, 1^{ère} liste »

M. le Maire rappelle que dans le cadre de l'aide apportée aux collectivités pour l'extension et la modernisation de l'éclairage public, le Conseil Général et le Syndicat d'Electricité de l'Ain, ont accepté en faveur de notre commune, de participer au financement d'un programme de travaux à réaliser au titre de l'exercice 2004, 1^{ère} liste définie en annexe, correspondant à l'éclairage public du parking de la place St Antoine.

Conformément aux nouvelles dispositions adoptées par le Syndicat, celui-ci peut assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux sous convention de mandat. Acceptée à l'unanimité.

5.3 Vente de terrains à M. et Mme Lecomte

Monsieur le Maire rappelle la demande de M. et Mme LECOMTE Didier, pour l'acquisition de terrains communaux cadastrés lieudit « Sous-Péron » section C d'une superficie totale de 6058m².

Le Conseil Municipal décide de vendre à M. et Mme LECOMTE Didier, les parcelles suivantes :

*n° 1945 de 1015 m² au prix de 9,04 €le m²

*n° 1948 de 2 643 m² au prix de 7,70 €le m²

*n° 1946 de 2 400 m² au prix de 7,70 €le m²

soit pour un montant total de **48 006,70 €**

Acceptée à l'unanimité.

5.4 Vente de terrain à la S.C.I. LE JORAN

Monsieur le Maire rappelle la demande de la S.C.I. LE JORAN dont le siège est à Péron, route de Lyon, pour l'acquisition d'un terrain communal cadastré lieu-dit « Sous-Péron » Section C n° 1944 d'une superficie totale de 833 m².

Le Conseil Municipal décide de vendre à la SCI LE JORAN, la parcelle d'une superficie de 833 m² pour un montant total de 7 530,32 €

Acceptée à l'unanimité.

5.5 Acquisition des terrains appartenant à la famille Levrat pour le collège

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la construction d'un collège à Péron, il y aurait lieu

de prévoir l'acquisition de terrains appartenant aux conjoints LEVRAT.

Le Conseil Municipal suite à l'estimation des services fiscaux, décide d'acquiescer les terrains suivants appartenant aux conjoints LEVRAT :

Lieudit Champ Fontaine section F

n°288 de 59a 57ca

n°290 de 74a 75ca

n°289 de 14a 60ca

n°1618 de 14a 46ca

lieudit En Bannu section C

n°788 de 14a 88ca

pour une surface totale de 1ha 78a 26ca au prix de 26,70 €/le m² indemnité de réemploi comprise.

Acceptée à la majorité (1 abstention : M. Girod).

5.6 Demande de subvention au Conseil Général pour travaux de stabilisation de la Groise

Monsieur le Maire suite à la délibération du 4 septembre 2003, acceptant de confier aux cabinets CIDEE et GEO-ARVE l'étude technique de la stabilisation du ruisseau de la Groise pour un montant total de 5 600 €HT soit 6 697,60 €TTC.

Que le projet de stabilisation du ruisseau de la Groise (30ml d'enrochements de berge) relève de la rubrique 2.5.5. de la nomenclature et à ce titre doit faire l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau. Qu'il y aurait lieu d'accepter le devis du Cabinet CIDEE d'un montant de 2 900€ HT soit 3 468,40 €TTC pour la réalisation du dossier réglementaire de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

Que le devis estimatif des travaux présenté par le Cabinet CIDEE est d'un montant de 58 291 €HT soit de 69 716 €TTC.

Acceptée à l'unanimité.

5.7 Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S.) pour le personnel

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service et selon les dispositions du n° 2002-60 du 14 janvier 2002. La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle (moyen de contrôle automatisé – décompte déclaratif). Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent. Lorsque les circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé sur décision du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel du Comité Technique Paritaire (CTP). A titre exceptionnel,

des dérogations peuvent être accordées après consultation du CTP, pour certaines fonctions. Pour les agents à temps non complet, les IHTS sont calculés selon le taux horaire de l'agent dans la limite des 35 heures. Au delà, elles sont calculées selon la procédure normale décrite dans le décret n° 2002-60.

L'attribution d'I.H.T.S. aux agents bénéficiaires de la concession d'un logement par utilité ou nécessité de service est désormais possible.

Précise que les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire, Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} février 2004.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Acceptée à l'unanimité.

5.8 Indemnité pour stagiaire (M^{elle} Besselièvre)

Monsieur ARMAND Christian informe que Melle BESSELIEVRE Sarah a effectué un stage au secrétariat de Mairie, durant la période du 24 novembre au 19 décembre 2003.

Compte Tenu du travail effectué, il propose de lui attribuer une indemnité de 152,44 €

Acceptée à l'unanimité.

5.9 Indemnité pour stagiaire (M^f Salomon)

Monsieur ARMAND Christian que M. SALOMON Romain a effectué un stage aux services techniques, durant la période du 15 septembre 2003 au 31 décembre 2003. Compte tenu du travail effectué, il propose de lui attribuer une indemnité de 152,44 €

Acceptée à la majorité (1 abstention M. Collignon).

6. P.L.U.

Vu l'arrivée tardive du plan d'aménagement de développement durable (P.A.D.D.) envoyé par M. Sartori ce point et les deux suivants sont repoussés au conseil de février.

- Choix du projet Sous-Logras.
- Projet de ZAC.

7. POINTS DIVERS

7.1 Auberge Communale

*Point sur les travaux, La commission de sécurité a émis un avis favorable pour l'ouverture de l'auberge.

*Seule la partie bar-restaurant est ouverte depuis le 16 janvier, en ce qui concerne l'hôtel des problèmes de fuite font que trois chambres ne sont pas disponibles.

7.2. Aménagement des abords de la Mairie

*Malgré le mauvais temps les travaux ont été commencés.

7.3 Zone de Pré Munny

*Projet d'installation d'un magasin Gamm-Vert.

*Courrier des frères Acaris nous demandant pour raisons personnelles de prolonger leur délai de dépôt de permis de construire à fin février. Accord du Conseil Municipal qui n'acceptera plus de nouveau report.

7.4. Eclairage public

M. Peray informe les conseillers que 5 réducteurs d'intensité de l'éclairage ont été installés et réceptionnés sur les postes de : Greny haut, Sous-Péron, Vie de l'Etraz, Champ fontaine, rue de la Fontaine Chargonnet.

7.5. U.R.S.S.A.F.

Afin de défendre les intérêts de la commune dans un contentieux avec l'U.R.S.S.A.F., les conseillers municipaux décident de faire appel à un avocat. Une délibération sera prise en février.

8 COMPTES-RENDUS

8.1 Commissions communales et réunions maire et adjoints

8.1.1 Permis de construire (M.Peray)

Présentation des demandes vues par la commission
*réunion du 15 décembre 2003 :

Mme Brulhart Marie Angèle, D.T. pour une véranda, chemin des Marais. Avis favorable.

M. Mabillard Rémy, D.T. pour une véranda, route de la Combe. Avis favorable.

M. Grégaud, PC modificatif pour villa, lot n°9 Les Genevray (SHOB). Avis favorable.

Norminter, PC pour un ECOMARCHE dans zone Pré Munny. Avis favorable.

*réunion du 12 janvier 2004 :

M. Dimcovski, D.T. pour un portail et la pose de 2 vélux. Avis favorable.

M. Brulhart Jean-Pierre, P.C. pour aménagement d'un bâtiment existant en 7 logements, chemin des Marais. A revoir.

8.1.2 Communication

Compte rendu de M.Collet

*Mise à jour de la signalétique.

*Bilan sur la numérotation des maisons.

*Le site Web de la commune est en rénovation, et un site pour l'auberge est en cours de préparation.

*Des devis seront réclamés pour remplacer 2 ordinateurs du secrétariat devenus vétustes.

8.1.3 Environnement – Patrimoine

Compte-rendu de l'assemblée générale de l'AG3 du 19.12.03

*Une étude pour la mise en place d'un panneau

solaire sera demandée à Héliante.

*Prévoir une intervention pour réparer les tuyaux d'alimentation de la citerne du Chalet de la Pou-touille.

*Voir problème de parking pour la marche du Gral-let.

*Le site Web de l'AG3 sera à rénover.

8.2 Commissions intercommunales

8.2.1 Conseil Communautaire

Compte-rendu par M. Moutton

*Les impôts de la CCPG ont été votés avec une augmentation de 25 %.

*le futur siège de la communauté sera à Gex.

8.2.2 Affaires scolaires CCPG

Compte rendu de la réunion du 15.01 par M. Collet concernant la rentrée 2004 dans le pays de Gex pour les maternelles et le 1^{er} degré

*Redéploiement des postes par rapport aux besoins.

*Examen des prévisions de la rentrée 2004: A Péron 184 élèves : pas de création de classe prévue.

*Réseau d'Aide pour les enfants en difficultés scolaires ou psychologiques (RASED)

*Demande de l'inspecteur de circonscription, Mr. ADOBATI, de doubler la circonscription de Bellegarde : Pays de Gex + Bassin bellegardien

*Remarque de la CCPG : les limites de la circonscription Pays de Gex doivent être celles de la C.C.P.G.

*Manque de maître G et de psychologues dans Pays de Gex

*Classe d'intégration scolaire (CLIS) :

- Manque de personnel spécialisé

- Demande de l'inspecteur pour ouvrir une classe à PERON

- Les crédits sont là ; pas les candidats

8.2.3 Commission économique

Compte rendu par M. Davis

*Projet de résidence hôtelière dans le technoparc à Collonges.

8.2.4 Commission déchets

Compte rendu par M. Collignon

Toujours des problèmes avec le nouveau système de ramassage des ordures ménagères.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON DU 5 FEVRIER 2004

Absent : M. RABILLER.

1. Election du secrétaire de séance :

Mme Léandre est élue.

2. Approbation du Compte-rendu du CM du 22 janvier 2004.

3. DELIBERATIONS

3.1 Création du C.I.S.P.D. (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance dans le Pays de Gex) :

Monsieur le Préfet vient de prendre un arrêté donnant compétence à la C.C.P.G. pour les aires d'accueil des nomades dans le Pays de Gex, de même a été signé en Sous-Préfecture de Gex le Contrat Local de Sécurité (C.L.S.) entre les communes et l'Etat.

Le Préfet de l'Ain a saisi le Président de la C.C.P.G. pour savoir si cette dernière ne pourrait pas prendre une compétence dans le domaine de la sécurité pour arriver à la création d'un C.I.S.P.D. et en assurer son fonctionnement.

Ce que chaque commune peut attendre d'un C.I.S.P.D. :

- mise en commun d'actions et de moyens.
- traiter la prévention de la délinquance et la liaison au Conseil Général notamment en ce qui concerne les animateurs et les éducateurs spécialisés.
- revoir la coordination et la mise en réseau des Polices Municipales avec la Gendarmerie, chaque commune restant maître de son dispositif de Police Municipale.
- pourra être évoquée à ce niveau la création d'une Maison de Justice et de Droit d'intérêt communautaire.
- pousser la Gendarmerie à ajuster ses moyens et les actions en demandant par exemple l'étude d'une Communauté de Brigades.
- ouvrir la réflexion sur le concept de vidéosurveillance urbaine, la Communauté pouvant, au-delà de l'étude à conduire, mettre en place la centralisation de ces équipements et la liaison à la Gendarmerie, chacun restant naturellement libre de sa décision et de ses équipements
- aborder à cette échelle la question des nomades et des gens du voyage.
- la sécurité routière est également un thème qui pourra être traité à ce niveau tout comme la gestion de la fourrière.
- enfin, un référent unique, coordinateur du dispositif, relais des communes auprès des services de l'Etat et des autres partenaires impliqués dans la Prévention de la Délinquance ou la Sécurité pourrait être recruté.
- toute demande formulée en ces domaines bénéficiera de l'effet « taille » ce qui n'aura plus rien à voir avec l'isolation actuel de chacun.

L'organisation d'un C.I.S.P.D. :

Ce Conseil est présidé, après adhésion du dispositif de chaque Conseil Municipal, par l'un des Maires des communes concernées, de préférence par le Président de la Communauté de Communes.

Il est structuré autour de trois collèges dont les membres représentent les différentes parties prenantes au dossier :

-Le premier collège est composé d'élus, maires, conseillers municipaux ou conseillers généraux désignés par le Président,

-Le deuxième collège, à la discrétion de Monsieur le Préfet, est constitué des représentants des Services de l'Etat,

-Le troisième collège est constitué des représentants des partenaires, impliqués dans la prévention de la délinquance ou la Sécurité : associations, bailleurs sociaux, transporteurs ...

Le Préfet et le Procureur de la République sont membres de droit du C.I.S.P.D..

Acceptée à l'unanimité.

3.2 Rétrocession à la Commune par SEMCODA du volume 16 de la Résidence de l'Etraz :

Concernant la résidence de l'Etraz située route de Saint-Jean à Péron, la commune étant actuellement chargée de l'entretien du parking dont elle est propriétaire, et de l'entretien et de l'aménagement de la place intérieure, il y aurait lieu afin de faciliter la gestion des espaces communs d'effectuer une rétrocession du volume 16 de la résidence avec servitudes.

En accord avec la SEMCODA, la rétrocession au profit de la commune de Péron du volume 16 avec Servitude de passage et d'entretien au profit de la SEMCODA, sur la descente aux garages et sur l'allée menant aux deux places de parking, cette solution permettant de ne pas modifier l'état descriptif de division de la résidence.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune.

La SEMCODA participera aux frais d'aménagement de la place intérieure de la résidence à hauteur de 4 500 €

Acceptée à l'unanimité.

3.3 DESIGNATION D'UN AVOCAT SUITE AU RECOURS CONTRE L'URSAF DE L'AIN

Le Conseil Municipal désigne le Cabinet d'Avocat de Mme AIM Nathalie de Saint-Genis-Pouilly pour engager toute procédure, et défendre la commune dans ce dossier.

Acceptée à l'unanimité.

4 P.L.U.

4.1 Discussion sur le P.A.D.D.

Reportée au conseil du 12 février 04.

4.2 Choix du projet Sous-Logras

(M. Moutton se retire du vote et de la salle).

Monsieur le Maire présente deux projets d'aménagement des zones « Sous Brue » et « au Clu » proposés par deux aménageurs « Foncier Conseil » et « Capelli ».

Le premier projet prévoit la construction d'environ 60 maisons de village.

Le deuxième 70 maisons de village.

Dans les deux cas :

La vente du terrain de foot du stabilisé et des terrains des vestiaires devra permettre à la commune de réaliser sur un lieu à définir au P.L.U. un ensemble comprenant un terrain de football en herbe, un terrain stabilisé et des vestiaires pour 4 équipes, un club house, et les annexes nécessaires au fonctionnement de ce stade.

10 % de logements sociaux devront être intégrés à l'opération.

L'aménagement du carrefour de la RD 984 et de la route de Pougny sera à la charge de l'aménageur.

Vote à bulletin secret pour le principe du projet:

- Pour le projet 12 voix
- Contre le projet 3 voix
- 1 bulletin blanc.

Vote à bulletin secret pour le choix de l'aménageur des terrains :

- Projet par Foncier Conseil : 14 voix
- Projet par Capelli : 2 voix

4.3 Projet de Z.A.C.

Courrier de Foncier Conseil nous précisant, dans la mesure d'un phasage cohérent, que la construction de 17 000 m² de SHON peut être réalisée en 7 ou 8 ans.

5.POINTS DIVERS

5.1 Abords de la Mairie

Les chambres devraient pouvoir être louées à partir du 12 février.

5.2 Vente de terrain au profit de M. Becquet

*La commune accepte de vendre environ 115 m² à prendre dans la parcelle C n° 1578, située rue du Mail, au prix de 65 €/m².

5.3 Liberté du Tibet

Comme l'année passée, le conseil à la majorité (une voix contre M. Moutton) accepte de hisser le drapeau du Tibet sur le bâtiment de la Mairie le 10 mars.

5.4 Recensement complémentaire de la population

M. le Maire informe que contrairement à son annonce lors de la cérémonie des vœux, un recensement complémentaire n'a pas besoin d'une délibération mais d'une simple demande auprès de la Préfecture et de l'INSEE.

Avant de prendre la décision un calcul devra être fait au niveau financier (dotations, participations) pour savoir si la commune a intérêt à réaliser ce recensement.

5.5 Historique de la commune de Péron

Melle Banderier Christelle a retranscrit le recueil de M. Poncet Auguste, instituteur à Logras de 1898 à 1903 et à Péron de 1903 à 1924 représentant l'historique de la commune de Péron depuis sa création.

Le Conseil Municipal projette de l'éditer par souscription. Une information sera donnée dans le prochain Petit Péronnais.

5.6 Horaires d'ouverture de la Mairie

En raison de la faible fréquentation du public après 17 h 30 le Conseil Municipal modifie les heures d'ouverture de la mairie comme décrit en page 2.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON DU 12 FEVRIER 2004

Absents excusés :

Mrs. DAVIS, GIGI, MARTINEK, RABILLER, ZAMORA (pouvoir à M. Collet).

Absent :

M. CARETTI.

1. Election du secrétaire de séance

M^{me} Léandre est élue.

2. DELIBERATION

2.1 Avenants aux marchés de travaux de l'auberge communale

Il y aurait lieu de définir les divers travaux et équipement qui ont été effectués pour l'aménagement de l'auberge communale, et par conséquent de réajuster par avenants les divers marchés.

-Avenant n° 1 de l'entreprise ANGELLOZ d'un montant de 1 300 €HT portant le marché de 243 100,85 €HT à 244 400,85 €HT

-Avenant n°1 de l'entreprise LAMBDA (étanchéité) d'un montant de moins 2 243 €HT portant le marché de 5 353,42 €HT à 3 110,42 €HT.

-Avenant n°1 de l'entreprise CARRAZ (lot serrurerie) d'un montant de moins 37.77 €HT portant le marché de 8 990.47 €HT à 8 952,70 €HT.

-Avenant n°1 de l'entreprise CARRAZ (lot menuiserie-aluminium) d'un montant de moins 1 128 €

HT portant le marché de 18 334 €HT à 17 206 €HT.

-Avenant de l'entreprise CONFORT DECOR d'un montant de 3 111,81 €HT portant le marché de 64 196,38 €HT à 67 308,19 €HT.

-Avenant n° 2 de l'entreprise TECH'ELEC d'un montant de 930,63 €HT portant le marché de 45 472.64 €HT à 46 403,27 €HT.

Acceptée à l'unanimité.

3 P.L.U.

3.1 Discussion sur le Projet d'Aménagement de Développement Durable (P.A.D.D.)

Hormis certaines adaptations mineures dont devra tenir compte M. Sartori afin de pouvoir préparer le P.A.D.D. définitif, le Conseil Municipal accepte l'avant-projet par 11 voix pour, et une voix contre (M. Collignon) celui-ci précise en explication:

" Je ne suis pas en accord avec ce Projet d'Aménagement et de Développement Durable sur les orientations principales concernant l'augmentation importante de l'urbanisation ainsi que la densification du parc de logements. Je ne souhaite pas faire du protectionnisme mais simplement garder l'équilibre et le caractère actuel de Péron avec une augmentation modérée de la population. "

En ce qui concerne le projet de Z.A.C. lié au P.A.D.D.,

Le Conseil Municipal accepte par 10 voix pour, une abstention (Mme Rolli) et 2 voix contre (Mrs Collignon et Lévrier) avec un principe de 200 à 210 logements, pour une Surface Hors Oeuvre Nette (SHON) de 17 000 m² environ à construire sur un délai de 7 à 8 ans, et avec un habitat assurant une mixité de logements.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON DU 4 Mars 2004

Absents excusés : Mme ROLLI (pouvoir à M. Collet), Mrs. MARTINEK (pouvoir à M. Peray), RABILLER.

1.Election du secrétaire de séance

M^{me} Blanc est élue.

2. Le compte rendu du 5 février 2004

M^{me} Lemaître demande qu'un article paraisse dans le Petit Péronnais concernant la valeur loca-

tive des habitations, suite à la réunion de la commission des impôts directs qui a eu lieu le 27 janvier.

Le compte rendu du 12 février est approuvé après une remarque de Mrs. Collignon et Lévrier : il faudrait rajouter au paragraphe 3.1 après 2 voix contre : Mrs Collignon et Lévrier sont contre le périmètre de la Z.A.C. et non contre son contenu .

3. DELIBERATIONS

3.1 Convention de Maitrise d'ouvrage déléguée entre la commune et la C.C.P.G.

Dans le cadre de l'aménagement de la place St Antoine, des abords de la mairie et de la Grand-rue, Il y aurait lieu de conclure une convention avec la CCPG afin que celle-ci prenne en charge une partie des frais pour l'eau et l'assainissement. Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention qui stipulera le montant de la participation aux frais qui sera pris en charge par la C.C.P.G..

Acceptée à l'unanimité.

3.2 Modification des statuts du P.N.R.

Le Conseil Municipal approuve les modifications statutaires du Parc Naturel Régional du Haut-Jura visant :

-l'adhésion de la commune de Châtelneuf au Parc en tant que commune associée,

-les plafonds d'intervention de la Région Rhône-Alpes aux budgets de fonctionnement et d'investissement du Parc

-le transfert de la compétence « animation, suivi et gestion du Contrat territorial, conformément à la Charte du Contrat territorial et au programme qu'il s'engage à respecter et à faire respecter » par la commune de Villard-Saint-Sauveur au Parc,

-l'inscription dans la clé de cotisation relative à la mise en oeuvre de cette compétence de la commune de Villard-Saint-Sauveur pour un montant de 0,91 €/an/habitant (en € constants, valeur au 1er janvier 2001).

Acceptée à l'unanimité.

3.3 Officialisation de la journée du 19 mars 1962

Le Conseil Municipal accepte la demande du gouvernement pour l'officialisation du 19 mars 1962, journée anniversaire du Cessez le feu officiel, dédiée à la mémoire des 30.000 soldats français tombés en Afrique du Nord, ainsi qu'aux victimes civiles de ces combats.

Acceptée à l'unanimité.

3.4 Enquête publique pour aliénation d'un chemin de desserte et de deux chemins com-

munaux

Le Conseil Municipal vu les pièces du projet dressé par la D.D.E. en vue de l'Aliénation d'un chemin de desserte au lieudit «Sur Pachalas» et des chemins ruraux dit de «Champ Chaillot» et «du Mont», considérant l'intérêt certain que présente la réalisation projetée,

Invite M. le Maire à ouvrir une enquête publique sur ce projet.

Acceptée à l'unanimité.

3.5 Enquête publique pour modification du tableau de classement des voies communales

Le Conseil Municipal, vu les pièces du projet dressé par la D.D.E. en vue de la Modification du tableau de classement des voies communales.

Considérant l'intérêt certain que présente la réalisation projetée,

Invite M. le Maire à ouvrir une enquête publique sur ce projet.

Acceptée à l'unanimité.

3.6 Nouveaux tarifs pour taxe de séjour

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

-Opte pour la taxe de séjour réelle sur les personnes séjournant temporairement dans les hébergements touristiques : hôtels, résidences de tourisme, meublés, terrains de camping, terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air et toutes autres formes d'hébergement,

-Décide d'affecter les recettes de la taxe au financement des actions de promotion conduites par l'Office de Tourisme de Collonges et sa Région conformément aux dispositions de la loi.

Acceptée à l'unanimité.

3.7 Avenant n°1 au contrat d'affermage pour la gestion déléguée de l'auberge communale « la Fruitière »

Monsieur le Maire informe qu'étant donné que les travaux de réhabilitation du bâtiment ont pris du retard par rapport au calendrier prévisionnel, il y aurait lieu de prévoir un avenant au contrat afin de prendre en compte la date effective d'entrée du délégataire dans les locaux qui n'a pu intervenir que le 16 janvier 2004.

Acceptée à l'unanimité.

4.POINTS DIVERS

4.1 Création d'une classe d'intégration scolaire (C.L.I.S.)

M. le Maire informe que Mme l'inspectrice d'académie, Mme Pujade, propose d'implanter une classe d'intégration scolaire à l'école primaire de Péron, en cas de création de cette classe, il n'y

aura plus de possibilité de disposer d'une classe supplémentaire en cas d'augmentation des effectifs.

Dans ce cas M. le maire propose d'implanter un bungalow devant être financé par les communes bénéficiaire de la CLIS.

Accord des conseillers.

4.2 Motion de soutien à la demande des représentants des parents d'élèves et des enseignants du lycée international et du collège de Ferney-Voltaire réclamant des conditions correctes d'accueil et de travail dans les locaux de la cité scolaire

En date du 27 janvier 2004, les représentants des associations de parents d'élèves et des enseignants du Lycée international et du Collège de Ferney-Voltaire ont transmis en mairie le courrier qu'ils adressaient à Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous-Préfet et aux élus du secteur, pour les informer de la situation alarmante que connaît la cité scolaire de Ferney-Voltaire. Ces locaux scolaires rencontrent des problèmes importants concernant notamment l'hygiène, l'insuffisance des locaux et le manque de moyens nécessaires à leur entretien. Les signataires souhaitent également la création d'un lycée public professionnel dans le Pays de Gex pour répondre aux besoins croissants de la population en la matière.

Les représentants des parents d'élèves et des enseignants ont sollicité le soutien des communes du Pays de Gex.

Acceptée à l'unanimité.

4.3 Travaux abords de la mairie

Le dallage et les escaliers sont en cours.

4.4 Aménagement foncier

Compte-rendu de la réunion du 25.02 par M. Collet, suite à la demande d'un particulier auprès de la commission départementale d'aménagement foncier, une nouvelle enquête publique doit avoir lieu du 22 mars au 5 avril 2004 pour une extension de 23 hectares du périmètre d'aménagement foncier situé entre le Chemin de l'Etraz et du ruisseau du Panferet à la limite communale avec Saint-Jean de Gonville. Mrs Moutton et Collet sont désignés commissaires- enquêteurs.

4.5 Terrains Collège

M. le Maire informe qu'il a signé les compromis de vente autorisant le Conseil Général a effectué les études sur les terrains, une partie de ces terrains sera payée fin août 2004 pour un montant de 160 000 € le solde devant être payé fin septembre 2005 pour un montant de 315 954.20 €

4.6 Réunion Semcoda, avec M. Devesa et

Melle Serra

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux de création de logements sociaux dans le bâtiment communal de Logras, des modifications ont été apportées au projet initial, le garage double est transformé en garage simple, pour dégager de la place pour 4 rangements.

5 COMPTES-RENDUS

5.1 Commissions communales et réunions maire et adjoints

5.1.1 Permis de construire (M.Peray)

Présentation des demandes vues par la commission :

Réunion du 9 février 2004 :

M. Del Negro, D.T. pour la pose d'un portail et d'une cloture, les Genevray . Avis favorable.

M. Collignon, D.T. pour une piscine, un abri de jardin à Feigères. Avis favorable.

M. Mainoli, P.C. pour une villa, chemin du Crêt. Avis favorable.

M. Sthioul, P.C. modificatif pour villa lot. Clos du Four à Pain. Avis favorable.

M. Sauchay, P.C. pour villa Chemin de Paruthiol. Avis défavorable.

Réunion du 23 février 2004 :

M. Rocchi, D.T. pour 2 vélux, lot. Martenand. Avis favorable.

M. Becquet C., D.T. pour clôture, rue du Mail. Avis favorable.

M. Peney-Girard, D.T. pour création 2 fenêtres, ruelle St Antoine. Avis favorable.

M. Derouck, P.C. pour un garage, Rue de Bruel. Avis favorable.

M. Lévrier-Ferrollet D., P.C. pour réhabilitation maison, Chemin des Marais. Avis défavorable (attente de précisions).

Présentation avant projet de M. Girod Jean-Pierre pour résidence touristique à Logras.

Compte rendu réunion avec la Sté Cirec. (M. Armand).

5.1.2 Relation sociétés (M. Collet) réunion du 17 février.

Organisation du forum des sociétés, du 14 juillet et du nettoyage de l'Annaz prévu pour le 03 avril.

Rubrique Mairie

ENVIRONNEMENT

Nettoyage de printemps

Ce samedi 3 Avril 2004, plus de vingt cinq volontaires avaient répondu à l'appel de la commission ENVIRONNEMENT pour le nettoyage de rivière. La Société de Pêche, présente en nombre, proposait de « remettre le couvert » sur les berges de l'Annaz et du Martinet. A 8 h 45, cinq équipes se dirigeaient alors vers les secteurs définis, munis de sacs poubelles et de gants, et vers 11 h 30, le petit camion aimablement mis à disposition par un des participants, récoltait une foulditude d'objets divers, les sacs plastiques étant les plus nombreux.

Au bilan, on pouvait constater une stabilisation de la pollution visuelle de la rivière, voir une amélioration en quelques lieux. Par contre, les petits ruisseaux et affluents présentaient un visage parfois peu ragoûtant. Ce n'est pas le Maire et le Président DESMARIS qui me contrediront, eux qui ont ramené un impressionnant butin en provenance du Martinet. Reste les éternels points noirs au niveau du Ball Trap et de La Petite Casse.....De même qu'il faudra bien s'attaquer un jour aux embâcles qui détournent la rivière de son cours normal, provoquant par endroits une forte érosion des berges. L'an prochain, ce sont donc les petits ruisseaux alimentant l'Annaz qui devront faire l'objet de cette journée.

Il est important de noter que la jeunesse était présente et efficace durant cette action, et la venue de nouvelles têtes fut fortement appréciée.

C'est vers midi, à la Mairie, que tout ce petit monde se réunissait autour du buffet organisé par l'équipe de la Société de Pêche, les boissons étant offertes par la municipalité.

Encore merci à tous et à toutes, et aux gens qui ont mis gracieusement leur matériel à disposition.

Maxime COLLET

S.C.O.T.

Le SCHEMA DE COHERANCE TERRITORIAL présenté sous la forme d'une exposition: les 5 panneaux recto-verso seront mis à votre disposition en **mairie** semaine 27, **soit du 28 juin au 4 juillet 2004**. N'hésiter pas à venir les consulter!

Mise à disposition des informations cadastrales

La commune informe de la mise en place, à la mairie, d'un système d'information géographique qui utilise la documentation cadastrale transmise par l'administration fiscale. Ce traitement a reçu un avis favorable de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Le traitement a pour finalités la mise à disposition du public de certaines informations cadastrales relatives au territoire communal et accessoirement le suivi ou l'instruction des demandes d'autorisations d'occupation des sols. Les données du cadastre sont mises à jour chaque année.

Les destinataires des informations sont le service de la mairie chargé de l'urbanisme ainsi que toute personne ayant déposé une demande de renseignements concernant une parcelle ou un propriétaire foncier déterminé. Les informations transmises ne peuvent pas être utilisées à des fins de démarchage commercial, politique ou électoral.

Toute personne peut avoir communication de l'ensemble des informations la concernant en s'adressant à la mairie (ou au service urbanisme de la mairie).

La MAIRIE COMMUNIQUE:

Nous constatons qu'un nombre bien trop important de poubelles restent au bord de la voie publique longtemps après le passage de la collecte du jeudi. En plus du désagrément visuel, cette négligence de tout un chacun peut provoquer des accidents si le container est renversé sur la chaussée. Vous êtes instamment prié de récupérer votre poubelle après chaque collecte.

La Mairie

LES INFOS

ANNEE SCOLAIRE 2004-2005

Les parents qui désirent inscrire leur(s) enfant(s) à l'école (classes maternelles et primaires) sont priés de contacter le Directeur, M. DEVESA de toute urgence afin de procéder aux inscriptions pour la rentrée de septembre.

Ecole de la Fontaine
Route de PERON 01630 - PERON
Tél.: 04 50 56 37 52

ECOLES

Ouverture d'une Classe d'Insertion Scolaire(C.L.I.S.) en septembre.

Suite à la demande de l'académie, le conseil d'école et le Conseil Municipal ont donné un avis favorable à l'ouverture de cette classe en septembre 2004, classe qui existe déjà à SAINT-GENIS et FERNEY-VOLTAIRE.

Elle sera fréquentée par 12 élèves maximum en difficulté scolaire, ceux-ci pouvant aussi provenir des communes voisines. Les enfants seront encadrés par un professeur spécialisé, aidé dans sa tâche par une Aide à la Vie Scolaire. Pourquoi PERON? L'école est bien structurée et est à proximité du site du futur collège, où les élèves pourront poursuivre leur formation dans une classe du même type. Il est évident que la mise en place de la C.L.I.S. demande un effort conséquent de la part de la commune de PERON, celle-ci espérant bien recevoir une aide substantielle des communes qui auront des enfants dans l'effectif.

Maxime COLLET

**SOCIETE MUICALE,
La Bonne Humeur**

Un week-end très musical

Le premier week-end de mai fut très musical à Péron. Le samedi soir, le Big Band Jazz de Feigères donnait son concert, le dimanche après-midi, c'était le tour des musiciens juniors et seniors de la Société musicale *La Bonne Humeur* de donner le leur.

Disons que c'est presque rentré dans les habitudes du village : tous les ans, dans les premiers samedis soirs du mois de mai, le Big Band Jazz de Feigères donne un concert dans la commune. Cette prestation n'est pas anodine, car bien que cette formation ait une renommée et un recrutement qui dépasse largement les frontières du Pays de Gex, la Big Band Jazz de Feigères a ses origines définitivement ancrées dans la commune : Michka Mélo, la dernière recrue aux percussions est un Feigérois vrai de vrai ! Les organisateurs n'ont d'ailleurs pas manqué de saluer les initiateurs de cette formation en rendant un hommage particulier à l'endroit de René Fabre, qui, il y a vingt ans créait avec quelques musiciens cette merveilleuse formation. Vingt ans se sont écoulés, et sous l'impulsion de Laurent Fabre, le fils de son père, le Big Band existe plus que jamais. Des premiers musiciens, seule Véronique Kempf, saxophoniste baryton hors pair, demeure fidèle à son pupitre.

Le public ne s'y trompe pas: à l'occasion de chacun des concerts du Big Band, il est là extrêmement nombreux. Une fois encore, le programme qui nous a été offert était à la hauteur de la formation : un savant mélange de tous les styles : du Be-bop, des standards merveilleusement arrangés, des morceaux à l'orchestration plus moderne, des arrangements à la Glenn Miller, une chanteuse aux faux airs de Marilyn, sept violons, des solos en veux-tu en voilà, et toujours ce petit quelque chose que Laurent Fabre sait apporter

qui donne ce grain de magie à tous les concerts du Big Band Jazz de Feigères.

Rebelote le dimanche après-midi, mais dans un tout autre style, bien que certains auront noté que des musiciens de la veille (j'en ai compté six) se retrouvaient dans les effectifs du dimanche après-midi. Les orchestres junior et senior de la Bonne Humeur de Péron donnaient donc leur traditionnel concert de printemps. Et là encore le public était très nombreux au rendez-vous. Ce fut d'abord l'orchestre junior qui, avec un programme très sympathique, lança la musique. Benoît Étienne, leur tout jeune chef avait placé la barre haute : si les plus vieux ont tout juste quinze ans, les plus jeunes n'on guère que deux années de pratique de leurs instruments de musique. Malgré cette contrainte, la prestation qu'ils nous ont offerte était superbe et émouvante. Chacun aura pu remarquer la taille de cette formation : plus de trente jeunes musiciens, qui se prennent au jeu et suivent avec une assiduité absolue les répétitions du vendredi soir. Après les juniors, c'était le tour des seniors avec Virginie Collet à la baguette. Comme à l'occasion de tous les concerts de *La Bonne Humeur*, ce fut un superbe mélange des plus belles pièces pour orchestre d'harmonie. La recette marche toujours : un bon concert est indubitablement un savant mélanges des compositions originales, mais aussi d'arrangements, de pièces classiques et mélodiques et de morceaux plus swinguants et entraînants. Et là force était de constater que tous les ingrédients y étaient et dans les bonnes proportions pour rendre cette après-midi extrêmement plaisante à nos oreilles. Vous n'avez pu être des nôtres ! Qu'à cela ne tienne : sachez que *La Bonne Humeur* donnera des concerts tous les vendredis soirs du mois de juin dans les quartiers de Péron et de Saint-Jean. À bon entendeur mélomane...

Pierre BONNAL

Bol de Riz

La soirée "Bol de Riz" organisée par les enfants et leurs catéchistes avec la participation de l'Association paroissiale, a permis d'envoyer la somme de 1200 euros à l'Orphelinat d'Hue (Vietnam) par le biais d'Eugène POILANE président de l'association "Les petits Soleils".

Soeur Marie qui dirige l'établissement nous a informés que cette somme a contribué à l'achat d'un bus de transport des enfants à l'école et également à apporter de l'aide aux villages éloignés. Un deuxième projet est en cours, celui de l'achat de mobilier car il faut savoir qu'un quart des élèves profite des meubles pendant que les autres travaillent par terre en attendant la rotation.

Félicitations à tous nos jeunes qui, grâce à leurs talents de musiciens, chanteurs ou de comédiens en herbe, ont su animer cette soirée pour la bonne cause.

De nombreux parents et amis se sont retrouvés à la salle Champs Fontaine pour les applaudir et nous les remercions.

J. Piozin

Pour l'association paroissiale

Ordures Ménagères

Pour tous renseignements sur le tri, le compostage et sur la demande de bacs gris (à ordures ménagères) :

N° vert : 0800 800 215

Des encombrants à débarrasser:

Allo Encombrants: 04 50 20 60 86

Quelques chiffres pour PERON:

Chaque habitant produit 223 kg d'ordures ménagères par an
(CHEZERY: 147 kg ; Divonne: 471 kg)

Soit un tonnage hebdomadaire moyen hors DIB*: 7.21 T
(CHEZERY; 1.5 T; Divonne: 60.79 T)

Evolution des tonnages de 2003 à 2004: -0.41%

Montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2004:
142 139 €

Taux 2003: 9.40%

Taux 2004 estimé »: 9.31%

***DIB: Déchet Industriel Banal**

Un rappel aux habitants des lotissements avec aire de retournement

**Ces aires ne sont pas des parking pour véhicules privés!
Le collecte ne sera pas faite chaque fois qu'une voiture ou autre
engin y sera stationné.**

**De plus, elle doit restée libre pour permettre la circulation de
tout véhicule de secours pompiers, ambulance...**

Forum des associations

Organisé en collaboration avec le comité des fêtes, ce forum aura lieu le

Samedi 11 Septembre 2004 de 10 h 00 à 17 h 00

À la Salle Champ Fontaine

Vingt associations se sont inscrites pour présenter leurs activités sous diverses formes: animation, stand, projection de vidéo, atelier....

Un animateur professionnel conduira le fil de la journée, le buffet et la buvette étant aux petits soins du Comité des Fêtes.



A l'occasion de leur foire de Printemps du 16 mai dernier, l'équipe du Sou des Ecoles de Péron se félicite du franc succès rencontré.

A l'origine, une toute nouvelle équipe qui a su gérer dans la bonne humeur et sous un radieux soleil cet événement printanier.

Nous tenons à remercier tous les parents bénévoles et tous les membres du Sou pour leur collaboration active.

Un merci tout particulier est adressé à tous les visiteurs qui, par leur présence, ont largement contribué à la réussite de cette journée.

Nous vous rappelons que la Kermesse aura lieu le 2 Juillet, nous vous y attendons nombreux.

L'équipe du Sou des Ecoles

PETITES ANNONCES

L'histoire des villages de la commune de PERON par Monsieur PONCET, instituteur à PERON.

La souscription pour éditer ce recueil continue jusqu'à l'automne (fin octobre). Le nombre de personnes déjà inscrites n'est pas encore suffisant pour décider de sa parution. Alors faites vous connaître en venant directement à la mairie aux heures d'ouverture, ou en renvoyant le bulletin ci-joint au secrétariat.

Mairie au 04 50 56 31 08 ou

✂

HISTOIRE DE LA COMMUNE DE PERON
BULLETIN DE SOUSCRIPTION

NOM: _____ **Prénom:** _____

Adresse: _____

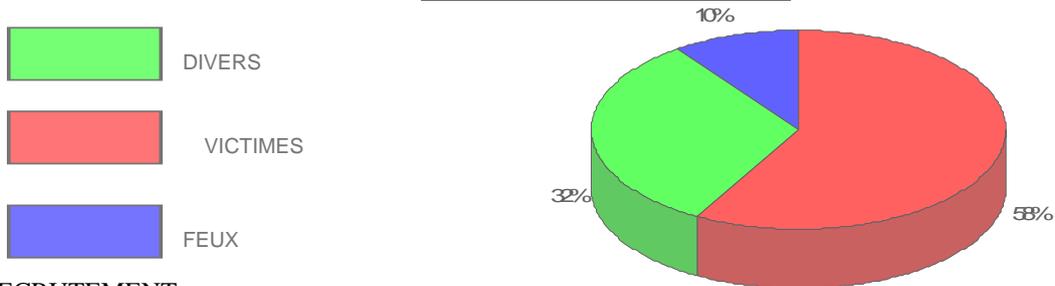
Téléphone: _____

Nombre d'exemplaire désiré: _____

Signature: _____

A retourner à MAIRIE 1 Place Saint Antoine 01630 - PERON

BILAN OPERATIONNEL 2003



RECRUTEMENT:

En 2003, nous avons vu l'incorporation du sergent DAVIDES Pagnani sapeur pompier professionnel au CERN. Au début 2004, M^{elle} Chapuis Pascale a incorporé le CPI et nous comptons maintenant 4 chauffeurs poids lourds, ainsi nous renforçons la disponibilité en journée. Nous félicitons d'ores et déjà Pascale pour avoir réussi l'AFPS (attestation de formation aux premiers secours), ensuite elle est inscrite pour suivre la formation initiale au centre de secours de l'Est Gessien, Sylvain Delatre suit actuellement sa formation au grade de Caporal au centre de secours de Divonne, nous lui souhaitons une bonne réussite.

IMPORTANT:

Lorsque vous avez une urgence et que vous avez sollicité une demande de secours, dans la mesure du possible dès que vous entendez le 2 tons des pompiers veuillez sortir de chez vous afin de guider les secours pour faciliter la rapidité de l'intervention notamment en cas d'urgence médicale. De plus, la municipalité a mis en place un système de numérotation, il serait bien que ce numéro soit visible depuis la voie public. Nous rappelons à toutes les personnes possédant un véhicule roulant au GPL que le stationnement en parking souterrain est formellement interdit pour des raisons de sécurité.

NIDS DE GUEPES:

Sauf si la vie d'une personne est en danger (ex: allergie, enfant, nourrisson, piqûre dans la bouche, etc.) au quel cas nous sommes déclenché immédiatement, les interventions pour nids de guêpes ne sont pas à caractère d'urgence. De ce fait, tous vos appels au 18 nous sont retransmis le soir. C'est entre 17 h et 19 h, lorsque nous rentrons de notre travail que nous prendrons contact avec vous pour en effectuer la destruction.

8 MAI :

C'est lors de la cérémonie du 8 mai 2004 (pluvieuse) que j'ai eu l'honneur de remettre la médaille d'or à M. Définod Claude pour 30 ans de service et la médaille de vermeil à M. Tignon Gérard pour 25 ans de service. Nous les remercions pour toutes ces années passées au CPI et pour tous les services rendus à la population lors de leurs nombreuses interventions.

Au passage, nous rendons hommage à tous les vétérans du CPI de Péron: Mr Merme Edmond, Mr Vuailat Paul, Mr Vuailat Pierre, Mr Perret Hervé, Mr Baboud Besse Daniel, Mr Besson Claude, Mr Dalloz Claude, Mr Blanc Jean-Claude, Mr Fucci Adolpho et Mr Burlet Alain .

L'ADJUDANT PASCAL CUINIER

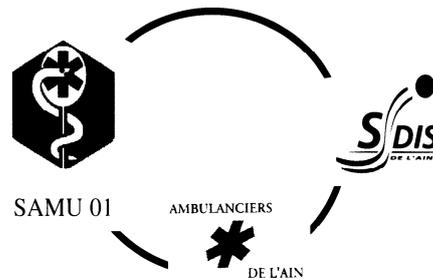


14 JUILLET 2004 :

Les sapeurs pompiers de Péron vous donnent rendez-vous lors du traditionnel 14 Juillet.

Bal populaire animé par Sandrine Lyon et son repas avec saucisse de Morteau, gratin, fromage et dessert.

LE PRESIDENT J-C FILIPPI



DU BON USAGE DES NUMÉROS D'URGENCE POUR UNE RÉPONSE ADAPTÉE A CHAQUE SITUATION

En cas d'urgence
médicale

Appelez le **15**
(SAMU)

En cas d'accident sur la
voie publique, d'incendie
ou de tout autre sinistre

Appelez le **18**
(Sapeurs-Pompiers)

On vous demandera vos nom, prénom, adresse exacte, numéro de téléphone et le motif détaillé de votre appel.

En cas de détresse vitale, les secours sont engagés immédiatement.

Les appels concernant les malades ou les blessés sont transmis au médecin régulateur du SAMU qui est chargé :

- d'apprécier la gravité et l'urgence de la situation
- de déclencher la réponse la mieux adaptée à la nature de l'appel

Le médecin pourra vous donner des conseils et vous guider dans la réalisation des premiers gestes à effectuer en attendant l'arrivée des secours

Plusieurs solutions sont possibles :

- un conseil médical
- l'orientation vers le médecin traitant ou le recours au médecin de garde
- l'envoi d'une ambulance privée pour un transport sanitaire urgent
- l'intervention des moyens de secours des sapeurs-pompiers (y compris leur service de santé)
- l'envoi d'un SMUR (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation)

En plus du **15** et du **18**, il existe un numéro d'appel d'urgence destiné aux demandes de secours formulées par les personnes se trouvant sur le territoire européen : **c'est le 112**

Prochainement, à Bourg-en-Bresse, un Centre de Traitement et de Régulation des Appels commun au **15**, au **18** et au **112** reçus pour l'ensemble du département de l'Ain permettra aux différents acteurs de l'urgence d'améliorer encore leur coordination.

Créée en 1987, l'Association crématiste du Pays de Gex (ACPG) regroupe aujourd'hui 350 adhérents. Ses buts sont simples : elle souhaite propager l'idée de crémation des corps et répondre ainsi à ce principe : « La Terre aux vivants ».

Elle se propose d'assister les familles pour aider aux formalités en vue de la crémation. Elle veillera, le cas échéant, au respect des dernières volontés d'un défunt qui, par testament, aura manifesté clairement le choix d'être incinéré.

Enfin, elle agit auprès des collectivités locales pour les inciter à développer des équipements crématistes, ce que la plus part des communes gessiennes ont d'ailleurs réalisé.

La crémation des corps est parfois encore méconnue. Il faut savoir qu'elle se déroule de manière simple, décente et hygiénique : le corps, placé dans un cercueil, est introduit automatiquement dans un four préalablement chauffé à 600°. Sous l'effet de la chaleur intense (et non des flammes), l'autocombustion dure environ 2 heures.

Les cendres peuvent être dispersées dans un espace réservé comme il en existe dans de nombreux cimetières, dans un espace naturel librement choisi (à l'exclusion des voies publiques).

Elles peuvent être recueillies dans une urne et ainsi être transportées sans formalités à l'intérieur du territoire français. L'urne est ensuite souvent placée dans le colombarium communal, s'il existe, mais elle peut tout aussi bien rejoindre une tombe ou un caveau familial, ou tout simplement être conservée dans la propriété familiale.

L'ACPG adhère à l'Union des Associations Crématistes Savoyardes (UACS) qui a fondé le Crématorium de La Balme-de-Sillingy. Ce crématorium est devenu une véritable société de Pompes funèbres et se charge de toutes les formalités lorsqu'intervient un décès suivi d'une crémation. Il est ouvert à tous, sociétaires de l'ACPG ou autres.

Bien entendu, toutes les sociétés de pompes funèbres offrent aujourd'hui la possibilité de crémation des corps, à La Balme ou dans d'autres crématoriums.

Association crématiste du Pays de Gex, Maison des Sociétés, 47 Rue de Gex-la-Ville
01170 Gex. Renseignements par téléphone ou fax au 04 50 4194 91 ou au 04 50 4164 73.

Les communes du canton de Collonges (Challex-Collonges-Confort-Farges-Péron-Pougny-Saint Jean de Gonville) se regroupent afin de créer un concours de fleurissement cantonal sur le thème de la Station Verte de Vacances. Cette action permettra de nous identifier et valoriser ce label national, devenu symbole de la qualité de l'accueil.

Mais quel est donc l'emblème des Stations Vertes ? C'est ce que vous pourrez découvrir en vous promenant dans chacun de ces villages et comme tout concours, profitez en pour élire la plus belle représentation.

Vous pouvez indiquer votre choix en appelant l'Office de Tourisme de Collonges et sa région au 04 50 59 40 78. Des photographies de ces représentations seront également exposées à l'Office et un classement sera également fait par les visiteurs.

D'avance, je vous en remercie
Denise SERPOL

A Péron, le 2 avril 2004

Monsieur le Maire, les Adjointes et les Conseillers,

Par la présente, je soussigné Marc Collignon, vous informe de ma volonté de démissionner du mandat de conseiller municipal que j'occupe depuis mars 2001.

Etant très attaché au caractère rural de nos villages, je me suis engagé sur la liste « un village à préserver, un avenir à construire » pour défendre notre patrimoine, notre cadre de vie et essayer dans une mesure raisonnable de lui offrir quelques services supplémentaires.

Après 3 années passées au sein du conseil municipal, celui-ci a choisi de revoir complètement les plans de développement durable et d'urbanisation de notre commune. La direction politique prise par tout le conseil va à l'encontre des buts initiaux que je m'étais fixé.

En effet, de grandes zones de logements vont voir le jour avec une modification majeure du type d'habitats. Je ne m'oppose pas à toute forme d'urbanisation mais je souhaite qu'elle s'harmonise avec l'environnement actuel et par ce fait, moins importante.

Personnellement, je pense que notre village de Péron et ses hameaux n'auront pas les moyens d'intégrer et d'adapter dans de bonnes conditions ces infrastructures (écoles, routes, ...) par rapport à cette augmentation massive du parc de logements.

J'espère sincèrement me tromper et je ne souhaite pas apporter d'images négatives durant les tâches difficiles que le conseil devra accomplir.

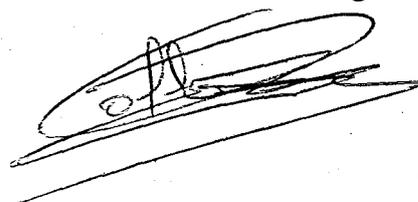
C'est donc avec regret que je souhaite quitter l'équipe municipale.

Je la remercie pour sa grande convivialité et j'espère garder de bonnes relations avec chacun de ses membres.

Je tiens particulièrement à remercier mes électeurs de la confiance qu'ils m'ont accordée et de leur compréhension pour ma difficile mais réfléchie décision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Messieurs les Adjointes et Mesdames, Messieurs les Conseillers, mon profond respect.

Marc Collignon.



P.S. : Par respect pour les habitants de Péron, pouvez-vous insérer ma lettre dans « Le Petit Péronnais », merci ?

Calendrier des Fêtes

JUIN 04			
Samedi 5	BIBLIOTHEQUE	SOIREE HIP-HOP	Salle Champ Fontaine
Samedi 5	ANCIENS POMPIERS DE PARIS	Torunoi de Foot	Stade
vendredi 11	TIOCANIE	REPETITION	Salle Champ Fontaine
Samedi 12	COMITE DES FETES	MARCHE DU GRALET	
Lundi 21	COMITE DES FETES	FETE DE LA MUSIQUE	Salle Champ Fontaine
JUILLET 2004			
Vendredi 2	SOU DES ECOLES	KERMESSE	Salle Champ Fontaine
Mercredi 14	POMPIERS	BAL	Salle Champ Fontaine
AOÛT 2004			
Samedi 28	FOOT	TOURNOI DES JEUNES	Stade
SEPT. 2004			
Samedi 4	BOULES et PETANQUE	CONCOURS ENTRE SOCIETAIRES AVEC REPAS	Salle Champ Fontaine
Vendredi 10	TIOCANIE	REPETITION	Salle Champ Fontaine
Samedi 11	COMITE DES FETES	JOURNEE DES SOCIETES	Salle Champ Fontaine
Dimanche 26	CLUB DES AINES	KERMESSE	Salle Champ Fontaine

Françoise WESCHER FABRE vous propose:

Dans le cadre enchanteur du

Parc de la Vanoise, du 11 au 16 JUILLET 2004,

3 Formules pour ce stage d'été:

Stage découverte (Acrylique, Aquarelle, Pastel, Dessin)

Stage perfectionnement

Expression artistique

Ou alors

Faites-vous plaisir en pratiquant le dessin, la peinture... pendant

les Dimanches Campagn'Arts des

1er, 15 et 29 Août 2004 (au choix) organisés

120 Route de Chanvière à Feigères 01630—PERON

Renseignements et inscriptions:

Françoise WESCHER FABRE

56, Route de Collonges 74100—VETRAZ-MONTOUX

Tél.: 04 50 92 89 11/04 50 56 41 82/06 03 54 94 73

Email: fabre.wescher@worldonline.fr

Suite de l'EDITO

COLLEGE

Un compromis de vente est signé avec les propriétaires des terrains pour la construction d'un collège. Une partie sera à payer en août de cette année, le solde l'année prochaine à la même époque, pour un montant total de 450 000 €. Le Conseil Général a budgétisé sur 4 ans les études et les travaux pour une somme de 1 200 000 € avec une ouverture programmée en 2008. Cet établissement sera un collège 600 (pouvant accueillir 600 enfants) et la carte scolaire devra être modifiée pour accepter les enfants de Léaz (si Léaz souhaite venir à Péron) à Thoiry (partiellement ou totalement) .

PROJET POUR LA JEUNESSE

1) Le projet de centre aéré fait l'objet d'une enquête auprès de la population pour connaître les besoins. Le Conseil Municipal devra décider, en juin, s'il crée ce service en septembre ou si il le reporte.

2) L'étude de faisabilité d'une crèche a été faite en début de mandat : pour l'instant, la commune n'a pas les moyens financiers pour créer de façon pérenne cet équipement. Toutefois, concernant les 2 points précédents, un terrain est réservé dans le cadre de la ZAC que nous vous avons présentée.

3) Mise à disposition d'une salle pour les jeunes et création d'une piste de motocross et d'un club de modélisme: nous n'avons pas en face de nous des jeunes suffisamment structurés et décidés pour avancer dans ces projets.

Par contre quand on nous présente des projets sérieux, nous suivons les jeunes ; cela a été le cas pour l'association de Painting-Ball.

RELATIONS INTERCOMMUNALES

1) Quelques réunions ont eu lieu en début de mandat pour la mise en commun du matériel de voirie sans grandes avancées.

2) L'étang de pêche remplaçant la lagune de Feigères n'est plus intercommunal, mais maintenant que la CCPG en a fini le curage, l'emplacement sera remis prochainement aux pêcheurs.

RELATION AVEC LA CCPG

1) Le contrat de rivière n'a pas retenu les opérations d'embellissement ; il a par contre fait ressortir des problèmes sécuritaires que nous devons régler en urgence (berges du Groise à Greny, mauvais dimensionnement du ru de Baraty à Logras).

2) Même si nous avons refusé la plupart des nouvelles compétences demandées par la CCPG (sauf pour les gens du voyage), le jeu démocratique fait que la CCPG devient une « machine » de plus en plus importante.

Le travail du conseil municipal ne s'est pas arrêté aux propositions que nous vous avons faites en 2001, puisque depuis nous sommes repartis dans l'étude d'un PLU, le dernier ayant été cassé en 2002 ; l'aménagement des jardins d'enfant de Logras et de Péron s'est poursuivi, une Classe d'Intégration Scolaire verra le jour à la rentrée de septembre à l'école communale.

Avant de vous quitter et de vous souhaiter un bel été, je vous rappelle que l'eau n'est pas un bien inépuisable ; il n'y a qu'à voir le débit beaucoup plus faible de beaucoup de nos fontaines pour s'en convaincre.

Christian ARMAND

AVIS A TOUS NOS CORRESPONDANTS ET ASSOCIATIONS

Pour le numéros 34 du Petit Péronnais nous vous demandons de nous faire parvenir vos articles avant le 24 août 2004.

Aucun avis ne sera envoyé . Merci d'avance

La Rédaction

A VENDRE DIVERS ARTICLES DE PUÉRICULTURE, BAIGNOIRE, SIÈGES AUTO, AUDI BABY, LIT PARAPLUIE, ETC... BON ÉTAT ET BON PRIX. VEUILLEZ CONTACTER MADAME J. WÄBER AU 04.50.56.23.40

La Societe 'PYRAGRIC INDUSTRIE' recherché un un terrain d'environ 1 hectare, éloigne de toute habitation, pour realiser des tirs d'essais de feux d'artifice.

Il y aurait 3 a 4 essais de tir par mois, sauf en cas de secheresse et en dehors de la periode de chasse. Le terrain serait rendu proper.

Il offer une prime de 1000 euros par an.

CINEMA:

Le jeudi 24 juin à 18h30

Salle Champ Fontaine

"KIKI, La Petite Sorcière"

VENDS:

Machine à Laver Marque Radiola - 5kg - 400Tr/mn Prix: 75€

Mr et Mme PRINCE « Le Crêt » Logras 01630 PERON

Tél.: 04 50 56 44 04 (Répondeur)

LES MESSSES

Junin 2004

DIMANCHE	6	PERON	10 H 30
DIMANCHE	13	COLLONGES	10 H 30

DIMANCHE	20	PERON	10 H 30
DIMANCHE	27	COLLONGES	10 H 30

Remerciements à M. Piozin pour la relecture du Petit Péronnais